

اوطو هول

Auto Hall

Société anonyme au capital de 502 945 280 dirhams

Siège social : Casablanca – 64, avenue Lalla Yacout

R.C. n°137 à Casablanca

## Résultat de vote des résolutions soumises à l'AGO du 27 mai 2025

Toutes les résolutions citées ci-après ont été votées comme suit pour un nombre de voix de 41 453 362 représentants 82,4% du capital de la société.

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir constaté :

- qu'elle a été régulièrement convoquée,
- qu'elle réunit le quorum du quart au moins du capital social pour la tenue des assemblées générales ordinaires prévu par la loi et par l'article 29 des statuts,
- que les modalités de participation et de vote, le rapport de gestion, le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024 ainsi que leur rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par les articles 56 et suivants de la loi n°17/95 telle que complétée et modifiée, l'inventaire, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2024, ont été tenus à la disposition des actionnaires à partir de la date de convocation de l'assemblée,

décide de délibérer valablement sur les questions inscrites à l'ordre du jour et donne en conséquence décharge de sa convocation régulière au Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles 56 et suivants de la loi n°17/95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice comme suit :

Bénéfice net de l'exercice .....	Dhs	185 155 756,70
qui, ajouté au report à nouveau antérieur de.....	Dhs	<u>70 238 461,59</u>
forme un total de.....	Dhs	255 394 218,29
à affecter comme suit :		
aux actionnaires à titre de dividende.....	Dhs	100 589 056,00
au poste report à nouveau.....	Dhs	<u>154 805 162,29</u>
soit un total de .....	Dhs	255 394 218,29

## QUATRIEME RESOLUTION (suite)

A la suite de cette affectation :

- il sera attribué un dividende de 2 dirhams à chacune des 50 294 528 actions formant le capital social. Conformément à l'article 32 des statuts, l'Assemblée décide la date de mise en paiement de ce dividende à compter du 16 juin 2025.
- Le montant du poste report à nouveau, d'un solde antérieur créditeur de 70 238 461,59 dirhams, sera augmenté et formera un nouveau solde créditeur de 154 805 162,29 dirhams.
- Le montant des réserves facultatives reste au niveau de 596 402 127,57 dirhams.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Hassan BOULAKNADAL pour une durée de six années qui prendra fin avec l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2030.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de la cinquième résolution, le Conseil se compose comme suit et les mandats des Administrateurs prendront fin avec les Assemblées appelées à statuer sur les comptes des exercices indiqués ci-après :

Monsieur Karim GHELLAB.....	Président .....	2026
Monsieur Abdellatif GUERRAOUI.....	Administrateur, Président Honoraire.....	2028
Lalla Zoubida EL YACOUBI.....	Administratrice.....	2025
Lalla Noufissa EL YACOUBI.....	Administratrice.....	2025
Moulay Omar CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2025
Moulay Souleimane CHERKAOUI.....	Administrateur.....	2025
Madame Dounia BEN ABBES TAARJI.....	Administratrice.....	2029
Monsieur Hassan BOULAKNADAL.....	Administrateur .....	2030
Monsieur Khalid CHEDDADI.....	Administrateur.....	2028
Madame Nadia FASSI FEHRI.....	Administratrice indépendante.....	2027
Monsieur Mohammed Saad HASSAR .....	Administrateur.....	2025
Madame Samia KABBAJ.....	Administratrice indépendante.....	2029
Monsieur Bouchaïb NAJIOULLAH.....	Administrateur indépendant.....	2029
Monsieur M'hamed SAGOU.....	Administrateur indépendant.....	2028
La société AMANA,.....	Administrateur.....	2029

représentée par Moulay Souleimane CHERKAOUI.

- Votes exprimés : 41 453 362 actions, pour : 41 453 352 actions, abstention : 0 et contre : 10 actions.

Cette résolution est adoptée.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.